



Le 2 décembre 2013

**Lettre ouverte au ministre de la Santé et des Services sociaux et
ministre responsable des Aînés**

Monsieur Réjean Hébert
Ministre de la Santé et des Services sociaux
et ministre responsable des Aînés
Édifice Catherine-de-Longpré
1075, chemin Sainte-Foy, 15^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Monsieur le ministre,

C'est avec inquiétude et colère que nous avons pris connaissance du rapport du vérificateur général du Québec sur la gouvernance du CHUM.

L'emphase mise actuellement sur la rémunération et sur le possible départ du directeur général Christian Paire peut rapidement devenir l'arbre qui cache la forêt. Nous voulons attirer votre attention sur d'autres exemples de mauvaise gestion, de contournement des règles et, ou, d'abus de fonds publics qui continuent d'avoir cours au CHUM et qui jusqu'ici, ont échappé à l'inspection du vérificateur général.

Le contrat accordé à Cardinal Health

Le rapport du vérificateur dénonce le fait que des contrats ont été attribués à l'insu de la Direction de l'approvisionnement et ils l'ont été de telle façon qu'on peut craindre « *des situations potentielles ou réelles de conflit d'intérêts* » (voir les paragraphes 124 à 127 du rapport).

Un contrat majeur semble avoir échappé à l'étude du vérificateur général. Il s'agit du méga contrat de gestion de l'approvisionnement qui a été confié à la firme Cardinal Health qui d'un

coup, se retrouve avec un monopole absolu dans la gestion des approvisionnements des CHUM et CUSM.

Rappelons quelques faits. Entre la fin de l'appel d'offres, vers le 11 mai 2012, et la signature du contrat il s'est écoulé 51 semaines et pourtant, il n'y avait qu'un seul soumissionnaire qualifié. Si la signature avait été retardée au-delà de 52 semaines, il aurait fallu reprendre l'appel d'offres. Or, il appert que la direction du CHUM voulait absolument aller de l'avant et le conseil d'administration fut convoqué d'urgence pour approuver ce contrat.

Le contrat a donc été signé in extremis, mais personne ni au CHUM ni au CUSM n'avait pris la peine de vérifier la probité de Cardinal Health. S'ils l'avaient fait, ils se seraient vite rendu compte des multiples procès ou poursuites judiciaires, sur des accusations de fraude, de corruption, de collusion ont eu lieu. Ils se seraient rendu compte que Cardinal Health a été, soit condamnée ou, a préféré régler hors cour en acceptant de payer des amendes¹. La plus grosse étant de 600 millions de dollars américains.

Une question très simple se pose ici. Si la firme Cardinal Health peut payer des amendes pouvant aller jusqu'à 600 M\$ US, une question se pose: quelle marge de profits Cardinal Health prend-t-elle pour avoir de tels moyens ?

Notre syndicat dénonce depuis le début l'aspect catastrophique de ce type de contrat qui va faire perdre au secteur public toute l'expertise acquise depuis des décennies, expertise que nous avons présentement et que nous perdrons avec le contrat consenti à Cardinal Health.

Le CHUM et le CUSM se retrouvent maintenant à la merci des appétits insatiables de Cardinal Health puisqu'on lui a consenti un monopole. Il est absolument clair que le public va payer chèrement cette privatisation d'un service essentiel à nos hôpitaux.

Nous demandons :

- de tout mettre en œuvre pour faire annuler le contrat avec Cardinal Health et rapatrier au sein du secteur public la gestion de nos approvisionnements;
- nous demandons au vérificateur général d'étudier de près tout le processus d'attribution du contrat à Cardinal Health et de faire les recommandations qui s'imposent.

¹ Une liste non exhaustive des démêlés juridiques de Cardinal Health est en annexe de la présente

Les PPP

Observons l'évolution des coûts des CHUs en mode PPP

	CHUM	CUSM
PRÉVISIONS EN 2006	1 191 millions	722 millions
COÛT EN 2012 incluant la contribution des partenaires	3 458 millions	2 779 millions
Augmentation entre 2006 et 2012	+ 2 267 millions	+ 2057 millions
Augmentation en %	290 %	384 %
Augmentation totale en date de 2012	+ 4 324 millions	

Source : Étude sur la gestion actuelle du plan québécois des infrastructures et sur le processus de planification des projets, SECOR, KPMG, novembre 2012

Le coût du CHUM en PPP a plus que triplé et ce n'est pas fini, la facture va continuer de monter.... Après tout, il reste encore près de 3 ans de construction à venir !

Votre gouvernement, aux prises avec le déficit budgétaire, ne peut se permettre de laisser cet invraisemblable gaspillage de fonds publics se poursuivre plus longtemps.

L'ex-vérificateur général, M. Renaud Lachance, expliquait au journal Le Devoir le 10 juin 2010 :

Autre risque abordé par le vérificateur général: les conflits d'intérêts. M. Lachance met en relief le cas troublant de l'ajout d'une nouvelle firme, Fiera Axiom Infrastructure (FAI), en février 2009, dans le consortium Accès recherche CHUM, qui s'est avéré l'unique soumissionnaire dans le projet du CRCHUM. Or, le président et chef de la direction de FAI est Pierre Anctil, ancien conseiller de Robert Bourassa et ancien président du Parti libéral du Québec. Jusqu'en juin 2008, M. Anctil était vice-président de SNC-Lavalin, firme qui se trouvait à superviser le processus de soumission puisqu'elle faisait partie des «équipes maîtres» de professionnels du projet du CHUM.

Déjà en 2010, M. Lachance mettait le gouvernement Charest en garde contre « l'explosion des coûts » en mode PPP. Aujourd'hui Renaud Lachance est commissaire à la Commission Charbonneau et il voit défiler devant lui les firmes qui sont soupçonnées ou accusées de corruption, collusion, financement illégal de partis politiques et plusieurs de ces firmes construisent aujourd'hui le CHUM et le CUSM.

En 2010, ni le vérificateur général ni le public ne savaient ce que l'on sait aujourd'hui sur les pratiques courantes dans l'industrie de la construction et l'octroi de contrats publics. Aujourd'hui nous savons et nous ne pouvons continuer avec la politique actuelle de laisser-faire vis-à-vis des PPP.

On ne peut en toute décence laisser se poursuivre l'aventure PPP et en même temps, demander à la population de faire d'autres sacrifices. On ne peut demander aux employé-es du secteur de la santé et des services sociaux qui se dévouent pour donner les soins et fournir les services nécessaires au fonctionnement de nos hôpitaux d'accepter d'autres coupes, sous le prétexte qu'il n'y aurait pas d'argent. On ne peut demander au public de renoncer à une partie des

services de santé auxquels ils ont droit, d'accepter les listes d'attente, d'accepter les urgences qui débordent toujours sous le prétexte qu'il n'y a pas d'argent.

Franchement, on ne peut laisser Philippe Couillard le grand architecte des PPP avec Jean Charest et Monique Jérôme-Forget, continuer sans gêne de proclamer qu'il faut restreindre les dépenses sociales du gouvernement pendant que « sa créature », les PPP, saignent les finances publiques.

De l'argent il y en a, mais il ne va pas là où il devrait aller. Il ne va pas aux soins ni à la reconnaissance de la valeur de la main-d'œuvre du réseau de la santé, il se perd dans l'aventure PPP. Tout le monde est perdant, le gouvernement y perd des milliards, les salarié-es du secteur public se font couper, les patients ne reçoivent pas les soins comme il le devrait et les payeurs de taxes voient se perpétuer à travers les PPP les pratiques dénoncées à la Commission Charbonneau.

L'UPAC a arrêté ou accusé plusieurs dirigeants de firmes ainsi qu'au moins une personne au cœur de l'aventure PPP, le Dr Porter du CUSM. L'UPAC a même déclaré que 22,5 millions d'argent ont servi à corrompre des décideurs pour s'assurer que SNC-Lavalin obtienne le contrat.

La « phase deux » des PPP

Le rapport du vérificateur général fait état de nombreux cas de manque de transparence de la part de la direction du CHUM. Nous pouvons affirmer que le pire cas de manque de transparence et de loin le plus coûteux, n'a pas encore été porté à l'attention du vérificateur. Il s'agit de ce que nous appellerons la « phase deux » du PPP.

Une fois la construction des hôpitaux terminée, le contrat PPP prévoit :

- 1- que les firmes privées seront propriétaires des bâtiments que nous aurons payés de nos poches;
- 2- que ces mêmes firmes vont entretenir les bâtisses du CHUM et du CUSM pour les 30 prochaines années. Ce sont des contrats exclusifs, les hôpitaux ne peuvent rien entretenir, réparer ou modifier sans passer par les firmes PPP propriétaires des hôpitaux, qui bénéficient d'un contrat qui leur donne un monopole absolu.

Le public peut dès maintenant avoir un avant-goût de la médecine des PPP. Les contrats pour l'entretien des bâtisses sont signés et ils sont secrets. La CSN a entrepris des procédures judiciaires pour obtenir les contrats afin que le public puisse savoir combien il en coûtera pour faire entretenir nos hôpitaux en mode PPP. La CSN fait face à un véritable barrage juridique. Tout est mis en œuvre pour que le public ne puisse jamais savoir combien ça va coûter. Le plus scandaleux est que le CHUM paie à même l'argent public la firme d'avocat chargée de protéger le secret absolu de ces contrats et ainsi protéger les secrets des firmes privées.

Aujourd'hui c'est la CSN qui paye la note, demain ce seront les payeurs de taxes du Québec qui devront payer les factures de ces contrats secrets qui concèdent un monopole absolu pour 30 ans aux firmes privées du PPP.

Le gouvernement ne peut pas rester sur sa position passive face aux PPP, les finances publiques sont minées pour les 30 prochaines années avec ces contrats. Nous considérons qu'il a en main tous les éléments pour passer à l'action.

- Considérant les allégations sérieuses et les accusations déposées dans le cadre de l'enquête de l'UPAC concernant des dirigeants de la firme SNC-Lavalin et considérant que cette firme faisait partie de l'équipe maître de la conception du CHUM et qu'elle a obtenu le contrat de la construction du CUSM;
- Considérant que le contrat de construction du CUSM a été conclu alors que des acteurs clés, censés représenter les intérêts du public étaient soit liés, soit présumément corrompus par les firmes privées qui ont obtenu les contrats;

Nous demandons

- que le vérificateur général soit mandaté pour enquêter sur l'explosion des coûts de la construction des CHUM et CUSM en mode PPP;
- au gouvernement de mettre immédiatement en branle tous les recours judiciaires nécessaires pour faire annuler les contrats PPP des CHUM et CUSM s'il s'avérait que ces contrats avaient été obtenus par des moyens illégaux et que le consentement de la partie publique à ces contrats était vicié dès le départ.
- au gouvernement de prendre les moyens juridiques nécessaires pour faire annuler les contrats concernant l'entretien pendant 30 ans des CHUM et CUSM en mode PPP
- au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour que toutes les clauses des contrats PPP soient rendues publiques et prendre toutes les mesures appropriées pour rapatrier au sein du secteur public l'entretien de nos hôpitaux.

La gestion des dépenses et la Loi 100

Le rapport du vérificateur général s'intéresse à la Loi exigeant la réduction de :

- 10 % des dépenses de fonctionnement administratif;
- 25 % des dépenses de publicité et formation;
- une réduction de la taille des effectifs du personnel-cadre.

Le vérificateur constate que le CHUM a fait un effort en réduisant les dépenses de 3, 5 millions.

Quelques observations s'imposent. L'ensemble du rapport du vérificateur général fait état des salaires hors échelle versés aux cadres, aux hors-cadres, aux consultants, etc. À cela s'ajoute la non-transparence dans l'octroi de contrats et les dépenses non autorisées, non justifiées ou excessives des cadres en terme de déplacement, voyage, repas, etc.

Pour nous, il est clair que les économies constatées par le vérificateur général ne viennent pas du salaire des cadres ni de leur nombre qui loin d'avoir été réduit a été augmenté, mais bel et

bien des coupes effectuées directement dans les postes du personnel syndiqué, dans les heures réduites du personnel syndiqué et dans les coupes aux soins et services imposés aux patients.

Plus grave encore, la direction vient d'annoncer que la transformation vers le nouveau CHUM devra se faire « à coût nul », puisqu'aucun budget n'est prévu pour cette transformation. Le nouveau CHUM représente un univers de nouvelles technologies, de nouvelles façons de travailler. Appliquer une réduction du budget de formation de 25 %, tout en introduisant de nouvelles technologies et de nouvelles façons de travailler, ne fonctionnera tout simplement pas.

À terme, puisqu'il faudra tout de même former le personnel aux nouvelles technologies, il faudra bien prendre de l'argent quelque part. Ce sont les soins, les services à la population et les conditions de travail de nos membres qui subiront de nouvelles attaques. Il faut d'urgence un changement de cap radical dans les méthodes de direction et les priorités de l'administration, il faut placer la formation de nos membres au cœur du succès du nouveau CHUM, il faut placer l'ensemble du personnel de l'hôpital au centre du projet santé que devrait être le CHUM.

Les mauvaises relations de travail

Le rapport du vérificateur général donne un portrait saisissant de la « philosophie de gestion » qui règne au CHUM.

- postes de cadres non affichés et octroyés sans concours au mépris des règles du Conseil du trésor;
- des salaires de cadres gonflés au maximum des échelles et même au-delà des échelles, et ce, sans évaluation de ces cadres et au mépris des règles les plus élémentaires de la bonne gouvernance;
- des primes au rendement versées avant toute évaluation dudit rendement, toujours au mépris des règles.

Vous comprendrez sans peine qu'une telle administration qui fait fi du gouvernement et du Conseil du trésor n'accorde que peu de respect aux dispositions de nos conventions collectives. Vous comprendrez qu'une telle « philosophie de gestion » entraîne une judiciarisation excessive dont les victimes collatérales sont nombreuses.

Au premier chef, les syndiqué-es qui donnent les services et qui sont souvent brimés dans leurs droits élémentaires. L'institution elle-même, le CHUM est aussi victime de la culture patronale en relations de travail. L'atmosphère qui règne au CHUM est en partie responsable de l'incapacité du CHUM à attirer de nouveaux employé-es et encore plus à les garder.

En avril dernier, nous vous avons exposé quelques exemples des mauvaises relations de travail au CHUM et de la culture de judiciarisation à outrance entretenue par la Direction des relations de travail depuis des années ainsi que du gaspillage de fonds publics que cela entraîne.

Vos représentants avaient donné des directives claires à la direction du CHUM. Ces directives furent ignorées, comme bien d'autres d'ailleurs, tel que le rapport du vérificateur général nous l'a démontré.

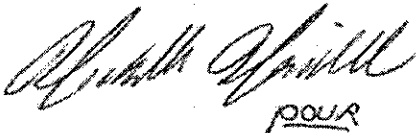
En septembre, nous vous avons remis une lettre dans laquelle nous dénonçons la façon cavalière avec laquelle le directeur des Ressources humaines du CHUM rejetait du revers de la main vos directives à l'effet d'assainir les relations de travail avec le syndicat.

Nous sommes maintenant en décembre et rien n'a changé. En fait, les choses se détériorent. La direction du CHUM multiplie les mises en demeure au syndicat pour tenter de nous empêcher de dénoncer leur mode de gestion et de dénoncer l'introduction grandissante des firmes privées dans notre système de santé. Encore une fois, ces mises en demeure et éventuellement les poursuites qui en découleront, ne feront strictement rien pour améliorer les relations de travail, ni pour le CHUM, ni pour les milliers de salarié-es qui donnent les services à la population, mais elles font certainement le bonheur des firmes privées d'avocats.

Nous demandons

- que votre ministère impose un tournant radical en matière de relations de travail au CHUM, au premier chef que la direction des Relations de travail cesse de judiciaireiser inutilement les relations de travail et que les conventions collectives soient respectées. Ce sont des conditions essentielles au succès du nouveau CHUM qui actuellement se dirige vers une impasse.

Veillez recevoir, Monsieur le ministre, nos salutations les plus distinguées.



Claude Talbot
POUR

Claude Talbot
Président du Syndicat des employé-e-s du CHUM
SECHUM-CSN



Luc Bastien
pour

Luc Bastien
Vice-président régional de la région de
Montréal, Laval et Grand Nord québécois

C c : Vérificateur Général

ANNEXE

CARDINAL HEALTH ses pratiques et la justice...

CORRUPTION & « KICK BACKS »

1. Cardinal a payé une amende de 8 millions pour avoir violé les dispositions interdisant de payer un pharmacien pour qu'il favorise ses produits au détriment des concurrents. Cardinal a payé au pharmacien R. Daniel Saleaumua et au consultant Kevin Rinne la somme de 440,000 \$US Un seul pharmacien.... Cardinal s'est fait coincer sur ce cas parce que le pharmacien les a dénoncés lui-même selon les dispositions du whistle-blower act. Des questions se posent : combien de pharmaciens à l'échelle des USA ont pu recevoir des kickbacks? Est-ce qu'un seul pharmacien au USA a reçu un kickback?

Source: site du département de la justice des USA

<http://www.justice.gov/opa/pr/2011/April/11-civ-502.html>

FRAUDE

2. Cardinal a accepté de payer une amende de 35 millions \$US à la SECURITIES EXCHANGE COMMISSION pour avoir fraudé le gouvernement et ses propres actionnaires en faisant de fausses déclarations sur ses revenus et en manipulant ses résultats financiers en bougeant illégalement des revenus et dépenses entre différentes divisions... Tout un mur de Chine.

Source: <http://www.sec.gov/news/press/2007/2007-147.htm>

MANIPULATIONS BOURSIÈRES POUR TROMPER LES ACTIONNAIRES

3. Cardinal a accepté un règlement à l'amiable avec ses propres actionnaires qui la poursuivaient car la compagnie avait fait de fausses déclarations sur ses revenus. Cardinal a accepté de payer une amende de 600 millions \$US.

Source: <http://www.nytimes.com/2007/06/01/business/01cardinal.html?ref=cardinalhealthinc&r=1&>

ACTIVITÉS ILLÉGALES POUR FAIRE MONTER LE PRIX DES MÉDICAMENTS

4. Le FÉDÉRAL TRADE COMMISSION DES USA a obtenu une injonction contre Cardinal parce qu'ils étaient engagés dans des activités illégales pour faire monter les prix des médicaments notamment en fusionnant leurs activités. Encore la muraille de Chine. Il est clair que les autorités ont beaucoup à faire juste suivre toutes les activités de Cardinal. Ce n'est que procès par dessus procès....ça aussi ça coûte cher.

Source: <http://www.ftc.gov/os/1998/07/98cv0595.htm>

COLLUSION POUR CONTRÔLER LE MARCHÉ

5. Une firme PharmaRx à poursuivi Cardinal et GÉNÉRAL ELECTRIC pour avoir tenté par voie de collusion de manipuler le marché de l'imagerie médicale pour les problèmes cardiaques. La cause à été rejetée pour manque de preuves mais le juge à refuser d'appliquer la règle du « double jeopardy » et a maintenu le droit pour la poursuite de ré-ouvrir le procès contre Cardinal avec de nouvelles preuves

Source: <http://www.smartbrief.com/09/19/12/antitrust-suit-against-ge-cardinal-health-booted-judge#.UWK3dcu9KSN>

MAUVAISE GESTION

6. En plus de tout cela Cardinal ne sait pas gérer convenablement. Ils ont en effet accepté de payer une forte amende, pour avoir égaré pas moins de 400,000 doses de hydrocodone, un anti-douleur et 234,000 doses de alprazolam, un anti-dépresseur au Hillcrest Medical Center. Aussi, plus de 30,000 doses de drogues ont aussi été perdues au Oklahoma State University.

Source : <http://hcrenewal.blogspot.ca/2010/02/cardinal-health-settles-novartis.html>